

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 09 février 2023)

PRESENTS (es) : Mesdames : DESSOY Anny, DEVILLE Jeannine, GUILLOT-BARBOTIN Michèle, CAILLAT Anne-Marie, JACQUINET Sybille
Messieurs : FERY Didier, GILLET Jean-Pierre, BINET Christian, BOUGY Thomas, LE BOT Hervé, LECLERC Guy

ABSENTS (es) : M. PIGER Philippe (pouvoir à Mme JACQUINET Sybille)

Monsieur Guy LECLERC a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 02/2023 : Construction scolaire et périscolaire, choix du maître d'œuvre

Délibération n° 03/2023 : Demande de subvention, école de Les Mesneux

Construction scolaire et périscolaire, choix du maître d'œuvre

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 07 décembre 2020 relative à la reprise de la compétence scolaire et périscolaire par la commune de Les Mesneux,

Considérant la nécessité de construire un bâtiment scolaire et périscolaire pour accueillir les enfants de la commune,

Vu la délibération n°33/2022 du 10 octobre 2022 retenant l'entreprise AGENCIA, comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage,

Vu la délibération n°34/2022 du 10 octobre 2022 acceptant la construction d'un bâtiment scolaire et périscolaire,

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre lancé le 28 novembre 2022 et clos le vendredi 06 janvier 2023,

Considérant le choix en fonction des critères de jugement qui avaient été définis dans le règlement de la consultation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- de retenir l'entreprise BLP Architectes, 2 rue Lagrive, 51100 Reims, pour un montant de 184 500,00 € HT.
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 2313 du budget.
- de charger Madame le Maire des formalités relatives à ce marché.

Demande de subvention, école de Les Mesneux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 07 décembre 2020 relative à la reprise de la compétence scolaire et périscolaire par la commune de Les Mesneux,

Considérant que dans le cadre du séjour pédagogique des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école de Les Mesneux à l'Île de Ré du 27 au 31 mars 2023, la commune propose de verser une subvention à la coopérative scolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- de verser à la coopérative scolaire la somme de 80,00 € par élève participant au séjour pédagogique.
- d'inscrire au budget de la commune les crédits afférents à cette subvention.

Point sur les dossiers en cours

Eglise, devis et travaux : la prochaine réunion de chantier est prévue le vendredi 17 février 2023. De nombreuses photos figureront sur le prochain bulletin municipal.

Ecole : Madame le Maire fait un récapitulatif de toutes les réunions tenues à ce jour. La prochaine aura lieu le mercredi 1^{er} mars 2023 à 10h00, la maîtrise d'œuvre, BLP Architectes présentera les premières esquisses.

Sécurité dans le village : Les giratoires seront faits en mars 2023. La CIP Nord nous préconise de ne pas mettre de chasse-roues.

Dans l'objectif d'éviter les stationnements gênants, l'installation de plots anti-stationnement est recommandé.

Rapport des commissions

Communication : Le bulletin paraîtra dans les prochains jours.

Questions et Informations diverses

- Les projets d'investissement pour le vote du budget sont évoqués, notamment l'achat d'une chèvre de levage.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 20 mars 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 22h35.

Les Mesneux, le 13 février 2023

Le Maire,
Anny Dessoï,



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2023 :

MME DESSOY	M. LE BOT	MME JACQUINET	M. GILLET
MME DEVILLE	M. LECLERC	M. PIGER	M. FERY
MME CAILLAT	M. BINET	M. BOUGY	MME BARBOTIN-GUILLOT